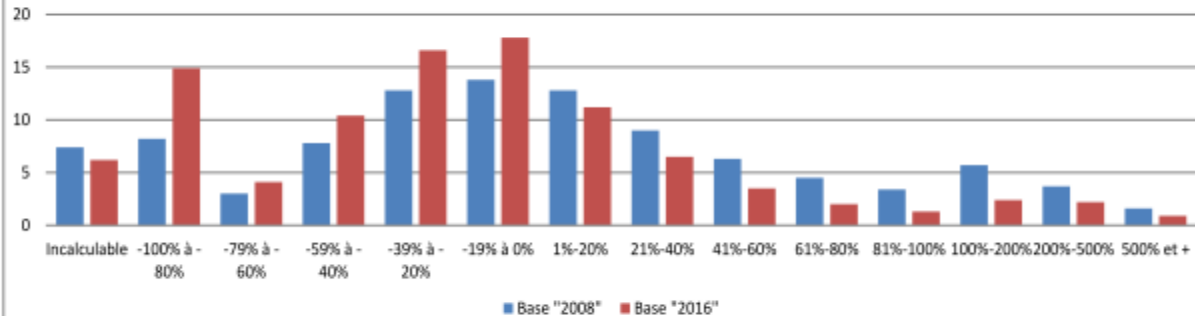


Graphique 3.P : structure (en%) des écarts relatifs entre la valeur suggérée par le barème et le montant de CEEE fixé en appel



Source : bases de données « CA-2008 » et « CA-2016 » portant sur la fixation de CEEE issues de JURICA.

Champ : un enfant tiré au sort par fratrie ; montants de CEEE manquants exclus ; montants de revenu du parent débiteur manquants exclus ; l'enfant est hébergé à titre principal chez la mère.